

BREF'
INFOS
COMMUNALES

N°107
MAI 2019



Rédigé par la commission « communication »

***DEGRADATIONS – VANDALISME :**

Lors de ces dernières vacances scolaires, des actes de dégradation, de vandalisme sur des biens communaux ont été constatés, ainsi que des intrusions dans divers locaux communaux. Ces actes d'incivilité ont été perpétrés à proximité de l'école Aquarelle, de la salle de la cantine et dans le secteur du city-stade et école St Paul. Nous savons que ces actes d'incivilités ont été commis par des enfants mineurs demeurant sur la commune.

La réparation de ces dégradations à un coût non négligeable pour la collectivité et donc pour le contribuable.

Nous tenons à mettre en garde les parents, d'un point de vue pénal, car dans le cadre de l'autorité parentale, les parents ont un devoir de surveillance et d'éducation à l'égard de leurs enfants et par conséquent sont responsables des actes commis par ceux-ci, et ce jusqu'à leurs 18 ans. Les parents sont donc présumés responsables pour les fautes commises par leur enfant. Nous comptons donc sur la vigilance des parents quant à la surveillance de leurs enfants. En cas de récurrence, les services de gendarmerie seront alertés.

***CONSEIL MUNICIPAL DU 10/04/19 :**

Le conseil municipal a délibéré sur les points suivants :

- Approbation des comptes de gestion et comptes administratifs de l'année 2018.
- Maintien des taux d'imposition pour l'année 2019 (constants depuis 2013)
- Vote des budgets primitifs 2019.
- Dépôt d'une demande de subvention après de la Région pour la réalisation éventuelle du réaménagement et sécurisation de la Route de Charlieu.
- Approbation d'un devis d'analyse d'eau dans le cadre de la procédure d'exploitation de la source Poizat 1 sise sur la commune du Cergne.
- Approbation d'un devis pour la pose et fourniture de parois latérales et une portion de toiture sur les abris-bus situés Place de Verdun.

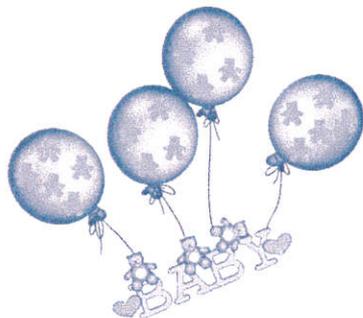
Pour plus d'information, le compte-rendu est consultable en mairie.

***ELECTIONS LEGISLATIVES :**



Les élections européennes se dérouleront le dimanche 26 mai 2019 afin d'élire les députés européens représentant la France au Parlement européen.

*ETAT-CIVIL :



NAISSANCES :

- Charly CHETAILE né le 5/02/2019, au foyer de Laetitia VAGINAY et Christophe CHETAILE, domiciliés 879 Chemin des vendéens.
- Logan, Louis COLIN né le 21/02/2019, au foyer de Sarah DUMONT et Arthur COLIN, domiciliés au lieu-dit « Le Pilon ».
- Andrew BRUET né le 28/03/2019, au foyer de Caroline BRUET, domiciliée 3 place Verdun.

DECES :

- 11 février 2019 : Mme CORNELOUP Anna, âgée de 52 ans.
- 28 février 2019 : Mme CHAPON Georgette, âgée de 93 ans.
- 01 mars 2019 : Mme MONCORGER Marthe, âgée de 91 ans.

*CEREMONIE DU 8 MAI :

Nous vous attendons nombreux à la cérémonie du 8 mai qui aura lieu à 11h au monument aux morts, et qui sera suivi du verre de l'amitié au bar l'Estaminet.

*SITE INTERNET :

Le site internet de la commune est ouvert. Vous pouvez le consulter à la page suivante : www.cuinzier.fr

*COMITE DES FETES :

Le marché nocturne initialement prévu le vendredi 24 mai est annulé.

*ETAPE DU TOUR DU ROANNAIS :



Le dimanche 2 juin 2019 aura lieu sur notre commune, une étape du tour du roannais.

A partir de 12h30, vous pourrez profiter d'une vente d'aligot à **consommer sur place** (14€ : Aligot, saucisse, fromage et dessert) ou à **emporter** (9€ : Aligot et saucisse).

Réservations jusqu'au 18 mai 2019, au bar l'Estaminet ou à Proxi, 09.54.21.15.12 ou 06.50.81.78.64

*MSAP – MAISON DE SERVICES AU PUBLIC :

Pour obtenir tout renseignement administratif ou être accompagné dans vos démarches, une animatrice est présente aux permanences suivantes :

A Pouilly sous Charlieu :

7 rue du 19 mars 1962

04.77.60.94.34

Afr42720@wanado.fr

Lundi 14h - 17h

Mardi 9h - 12h et 14h - 17h

Mercredi 9h - 12h

Jeudi 9h - 12h

A Charlieu :

9 Bd Général Leclerc

(Dans la cour des musées)

04.55.67.24.77

Lundi 9h - 12h

Jeudi 13h30 - 16h30

Vendredi 13h30 - 16h30

Tous les services proposés sont GRATUITS.

*PERMANENCES ASSISTANTE SOCIALE :

Madame Laetitia MUZEL assure une permanence tous les mardis et jeudis de 9h à 12h dans les locaux du service sociale départemental, Maison des Services, 9 Bd Général Leclerc à Charlieu.

Contact secrétariat : 04.77.23.24.57

***DECLARATION DE REVENUS EN LIGNE :**

Afin de vous aider dans votre déclaration de revenus en ligne, questions fiscales, la communauté de communes Charlieu Belmont met en place des ateliers informatiques à la Maison des Services, 9 Bd Général Leclerc à Charlieu, les jeudis 2, 9 et 16 mai 2019 de 9h à 12h. Un agent du centre des finances publiques de Roanne peut vous recevoir. Contact : 06.81.85.23.91 – espacecyber@charlieubelmont.com

***COUPURE DE COURANT :**

Afin d'améliorer la qualité de la distribution électrique et de répondre aux besoins de ses clients, Enedis est conduit à programmer des travaux qui entraîneront une coupure d'électricité sur le territoire de Cuinzier le lundi 17 juin 2019 entre 09h00 et 13h00.

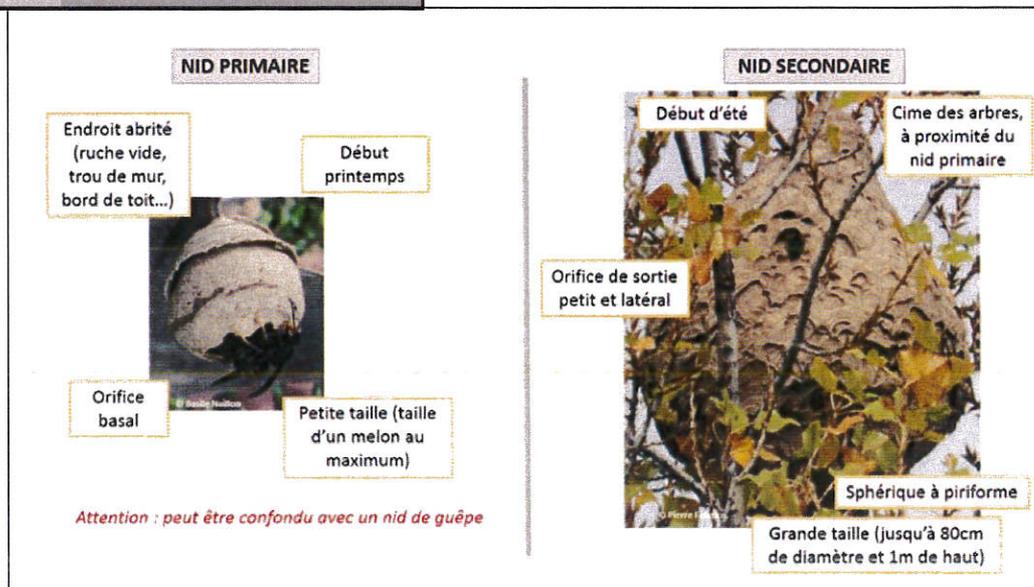
***FRELOU ASIATIQUE ET RECHERCHE DE NIDS :**

Sur l'ensemble de la région Rhône-Alpes, le nombre de nids observés en 2018 est de 1360 contre 414 en 2017. Les conditions climatiques de l'année semblent avoir été favorables au prédateur. Il poursuit sa progression dans la Loire, 17 nids ayant été recensés (dont 14 détruits) en 2018 contre 10 en 2017.

Le frelon asiatique poursuit donc sa progression. Outre la problématique liée à sa présence sur les zones urbanisées, il représente une véritable menace pour la biodiversité et la santé des abeilles.

Toute personne suspectant la présence d'un frelon asiatique est invitée à en faire le signalement soit :

- Sur la plateforme de signalement en ligne : www.frelonsasiatiques.fr
- En téléchargeant l'application mobile « Frelon Asiatique »



BIEN VIVRE ENSEMBLE

***NUISANCES SONORES - BRUITS :**

Merci de respecter les horaires préfectoraux suivants pour tous travaux de bricolage ou de jardinage :

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30.

Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.

Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

*** FEUX - ECOBUAGE :**

Les services de gendarmerie rappellent : que le brûlage des végétaux est strictement interdit pour tous les particuliers et qu'aucune dérogation municipale n'est possible à cette règle. Les agriculteurs et forestiers, quant à eux, peuvent, dans certaines conditions (périodes, distances des bois, forêts), procéder à des brûlages.

***DIVAGATION DES CHIENS :**

Des plaintes sont fréquemment déposées en mairie.

Nous vous rappelons qu'il est du devoir du maître d'éviter la fugue d'un chien et de garantir que son animal reste enfermé en intérieur ou sur un terrain clôturé durant son absence.

Sans même parler de la loi, il est évident qu'un chien en divagation peut représenter un risque, pour lui comme pour autrui :

- un chien en état de divagation s'expose à de nombreux risques, depuis l'accident de circulation à l'empoisonnement du chien (volontaire ou non) ;
- un chien errant représente également un danger pour les autres, car il pourrait mordre ou attaquer des passants.

Les chiens errants peuvent être capturés et mis en fourrière au refuge de la SPA de Roanne et les propriétaires sont passibles d'une contravention.



***AGRESSIONS CANINES : Propriétaires de chiens : veillez à la sécurité de votre facteur !**

L'an dernier, 215 facteurs ont été mordus par des chiens en Auvergne Rhône-Alpes. La plupart du temps, ces morsures sont imputables à des chiens réputés gentils, qui n'avaient jamais mordu auparavant. Tous les propriétaires de chiens sont donc concernés par ce risque, qui engage leur responsabilité pénale. Afin de permettre à votre facteur d'effectuer sa tournée en toute sécurité, la Direction Exécutive Auvergne Rhône Alpes vous remercie de veiller à la conformité de votre raccordement postal :

- Une boîte aux lettres accessible, à l'extérieur de votre propriété (il ne faut pas que le facteur ait à passer sa main par-dessus un portail ou un grillage),
- une sonnette en état de marche à l'extérieur de la propriété.

Quelle que soit la taille de votre chien ou son caractère, merci de veiller à ce qu'aucun contact ne soit possible entre lui et le facteur pour éviter tout accident.